

# Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

## Déclaration du groupe Associations

Armorique, Camargue, Forêt d'Orient, Morvan, Vercors, Corse, boucles de Seine, Martinique, Luberon, Alpilles, Brenne, Chartreuse... Notre territoire métropolitain et ultramarin a la chance de disposer de 53 « bulles d'air et de nature » qui constituent autant de poumons verts aux portes des agglomérations.

On ne peut que promouvoir et encourager le développement des Parcs naturels régionaux après étude de leur fonctionnement et de leurs impacts sur leurs territoires : développement d'un tourisme raisonné, promotion des circuits courts, soutien aux actions culturelles, accompagnement de l'économie réelle, association des parties prenantes dans les processus de gouvernances.

À l'aube de temps particulièrement anxiogènes en matière de capacité des États à agir concrètement pour lutter contre le réchauffement climatique, à l'heure d'un développement des métropoles dont les effets tant sur la qualité de vie des populations que sur les fractures sociales et territoriales générées, sont au mieux mal anticipés, au pire, ignorés, les Parcs naturels régionaux constituent un espace contributif à la régulation nécessaire de notre modèle.

La capacité des Parcs à générer de l'engagement, à contribuer aux évolutions des comportements et à faire œuvre de pédagogie active doit ici être soulignée.

Le groupe des associations souhaite attirer l'attention sur trois des préconisations proposées dans l'avis :

- l'augmentation de la contribution des départements par une part accrue de fléchage des taxes d'aménagement perçues au titre de la participation du patrimoine remarquable permettrait aux Parcs de gagner en efficacité et en reconnaissance de leur action ;
- il en va de même au sujet de la répartition des taxes additionnelles à la taxe de séjour. Doter plus généreusement les Parcs, c'est contribuer à valoriser leur action et la singularité de leur rôle dans l'animation du territoire ;

– à ce titre, la préconisation 10 est fondamentale dans la reconnaissance de l'utilité pour les agglomérations aux portes des Parcs de cette nécessaire coopération et dans le développement d'une vision moins autocentrée sur l'urbanité.

Les enjeux bioclimatiques et ceux de la cohésion territoriale, par leur pilotage ou par l'absence de ce dernier fabriqueront le legs que nos générations serviront à leurs enfants.

Les Parcs naturels régionaux, par leur capacité d'agir concrètement pour une pédagogie de la responsabilité environnementale, par leur volonté d'associer les citoyens et la société civile sont un modèle d'avenir et un creuset de démocratie.

Puisse cet avis contribuer à sensibiliser les différentes parties prenantes à l'importance des PNR.

Le groupe des associations a voté l'avis